N°DCA-2023-067

- Membres théoriques :

20

- Membres en exercice :

20

- Membres présents :

13

- Pouvoirs :

2

- Votants :

15



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS ET DES STRUCTURES DE FORMATION

Le 04 décembre 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 17 novembre 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Julien DEMAZURE, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléant

M. Pierre AUBRY.

II. Membres avec voix consultative:

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Julien HURE, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Kamal KEHILA, payeur départemental par intérim.

III. Membre de droit :

M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Seine-Maritime.

IV. Pouvoirs:

Madame Dominique TESSIER à Monsieur André GAUTIER.

Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Claire GUEROULT, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK – représentée, Dominique TESSIER.

MM. Guillaume COUTEY, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement					
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail			
Ressources et moyens	Préserver, optimiser et	Permettre l'épanouissement			
	adapter la RH	professionnel			

* *

Vu:

- la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, notamment le Titre III, articles 37-38 et 39,
- la délibération n° 4 du Conseil d'administration du 08 février 2000 approuvant les tarifs journalier de formation, modifiée,
- la délibération n°DBCA-2022-041 approuvant le tarif des repas pris auprès des prestataires extérieurs lors des formations déconcentrées organisées par le Sdis 76.

* *

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) dispose d'un agrément lui permettant de former les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de notre département, mais également des stagiaires notamment d'autres départements.

Outre ces prestations de formation, le Sdis 76 peut fournir des prestations de locations de salles ou de matériels aux autres Sdis, ainsi qu'à d'autres organismes publics, comme privés.

Le Sdis 76 propose d'actualiser l'ensemble des tarifs sur la base de la progression de l'indice des prix à la consommation (soit +4,9 %, avec arrondi au dixième), pour les conventions conclues à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vous trouverez ci-dessous le détail des tarifs hors taxe (HT).

FRAIS DE RESTAURATION

Restauration dans nos structures départementales				
Tarifs antérieurs Tarifs en vigueur Commentaires				
Petit-déjeuner	Par personne	2,43 €	2,55 €	/
Déjeuner	Par personne	10,41 €	10,94 €	/
Diner	Par personne	10,41 €	10,94 €	/

Restauration en dehors de nos structures départementales				
		Tarifs antérieurs	Tarifs en vigueur	Commentaires
Petit-déjeuner	Par personne	5,58 €	5,85 €	/
Déjeuner	Par personne	15,00 €	15,00 €	Tarif délibération DBCA-
Diner	Par personne	15,00 €	15,00 €	2022-041

FRAIS D'HEBERGEMENT

Hébergement dans nos structures départementales				
Tarifs antérieurs Tarifs en vigueur Commentaires				
Nuitée en chambre double ou collective	Par personne	37,50 €	39,50 €	/
Nuitée en chambre simple (sur demande expresse)	Par personne	55,50 €	58,00 €	/

Hébergement en dehors de nos structures départementales					
		Tarifs antérieurs	Tarifs en vigueur	Commentaires	
Nuitée en chambre double ou collective	Par personne	67,50 €	71,00 €	/	
Nuitée en chambre simple (sur demande expresse)	Par personne	83,50 €	87,50 €	/	

FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS PEDAGOGIQUES. TECHNIQUES ET LOGISTIQUES

FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS PEDAGOG	IQUES, TECHNIQU	ES ET LOGISTIQUES		
Acti		lans nos structures départeme	ntales	
	(hors frais de re	stauration et d'hébergement)		
		Tarifs antérieurs	Tarifs en vigueur	Commentaires
Forfait journée-stagiaire – Formations de tronc	Journée	151,50€	159,00€	/
commun (hors frais de restauration et	1/2 journée	76,00€	79,50€	,
Forfait journée-stagiaire – Formations spécialisées	Journée	189,50€	199,00€	/
(hors frais de restauration et d'hébergement)	1/2 journée	95,00€	99,50€	,
Surcoût pour f	•	osition de structures spécifiqu		
	(hors frais de re	stauration et d'hébergement) :		
		Tarifs antérieurs	Tarifs en vigueur	Commentaires
Formations avec feu réel STRUCTURE VULCAIN	Journée	2 180,00 €	2 287,00 €	
romations avec reu reer 31 ROCTORE VOLCAIN	1/2 journée	1 131,50 €	1 187,00 €	
Formations avec feu réel CAISSONS FEU BOIS	Journée	275,00€	288,50€	
COEPT	1/2 journée	137,50€	144,00€	A signitar la sec échéant
Formations area for vial CARSON FELLOAZ	Journée	68,50€	72,00€	A ajouter, le cas échéant,
Formations avec feu réel CAISSON FEU GAZ	1/2 journée	35,00€	36,50€	au forfait
Formations STRUCTURE MULTI-ACTIVITE	Journée	284,00€	298,00€	journée-stagiaire adapté
TOUR « ULMA » PARCOURS ARI	1/2 journée	141,50€	148,50€	
	Journée	284,00€	298,00€	
Formations en CIS	1/2 journée	141,50€	148,50€	
	Journée	21,00€	22,00€	1
Dispositif ENEDIS	1/2 journée	10,50€	11,00€	1
Consommables pour simulation de feux (palettes	Journée	53,00€	55,50€	1
bois, allume-feu, allumettes)	1/2 journée	26,50€	28,00€	1
Consommables (décontamination, gants nitrile,	Journée	/	53,00€	,
masques FFP3)	½ journée	,	26,50€	
,	Journée	31,50€	33,00€	/
Caisson d'attaque 20 pieds	1/2 journée	16,00€	17,00€	/
	Journée	63,50 €	66,50€	/
Caisson d'attaque 40 pieds	1/2 journée	31,50 €	33,00€	/
	1,2 journee	31,30 0	33,00 0	/
ARI	Par appareil	/	68,20€	
Tenue de feu complète	Par tenue	/	64,40€	nettoyage compris
Tenue TSI	Par tenue	,	34,00€	nettoyage compris
		,		
Extincteur 6 kg	Par appareil	/	36,70€	
Extincteur 9 kg	Par appareil	/	81,80€	
Extincteur 50 kg	Par appareil	/	262,00€	
/estiaires	Forfait par groupe de 5 stagiaires	/	52,45 €	
Douches	Forfait par groupe de 5 stagiaires	/	52,45 €	
Travaux pratiques système feu		/	31,50€	
Travaux pratiques aquarium/explosion de poussière		/	52,45€	

FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

		Tarifs antérieurs	Tarifs en vigueur	Commentaires
Plastrons Tous statuts et grades confondus	A l'heure	13,00 €	13,50 €	/
VSUAP, engins pompe, moyens nautiques et moyens élévateurs aériens	A l'heure	59,50 €	62,50 €	/
VTU / VLHR	A l'heure	66,50 €	70,00 €	/
VL	A l'heure	50,00 €	52,50 €	/
Expert - spécialiste (base officier catégorie A)	A l'heure	65,00 €	65,00 €	/
Sous-officier (du grade de sergent à adjudant-chef)	A l'heure	30,00 €	31,50€	/
Officier catégorie B (de lieutenant 2 ^{ème} classe à lieutenant hors classe)	A l'heure	35,50 €	37,00 €	/
Officier catégorie A (de capitaine à colonel)	A l'heure	45,50 €	47,50 €	/

LOCATION DES SALLES DE FORMATION

		Tarifs antérieurs	Tarifs en vigueur	Commentaires
Salle de formation de 20 personnes	Journée	226,50€	237,50 €	
	1/2 journée	114,50€	120,00 €	Système de
	Journée	454,00 €	476,00 €	vidéo-projection,
Salle de formation de 50 personnes	1/2 journée	228,50 €	239,50 €	tableau blanc compris
Amphithéâtre de 190 personnes	Journée	896,50 €	940,50 €	Système de vidéo-projection,
	1/2 journée	285,00 €	299,00 €	tableau blanc et système de sonorisation compris
Forfait mise à disposition Quizzbox	Journée	64,50€	67,50 €	1
	1/2 journée	32,50 €	34,00 €	/

FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS SPORTIFS

		Tarifs antérieurs	Tarifs en vigueur	Commentaires
Forfait de mise à disposition de l'ensemble parcours sportif (hors frais de transport de l'équipement)	Semaine	679,00 €	712,50 €	Berce, accompagnement et personnel requis
Mise à disposition d'installations ou de dispositifs sportifs	Journée	1 131,50 €	1 187,00 €	/

FRAIS DIVERS

		Tarifs antérieurs	Tarifs en vigueur	Commentaires
Frais de dossier	Par facture émise	41,50 €	43,50 €	/
Frais de constitution d'une formation personnalisée		414,50 €	435,00 €	1

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'appliquera en fonction de la réglementation en vigueur. Différents taux de TVA pourront s'appliquer selon le type de prestation proposé.

Le Président du Conseil d'administration est autorisé à conclure les conventions se rapportant au modèle approuvé en annexe.

Les mises à disposition à titre gracieux font l'objet de conventions spécifiques soumises à l'approbation du Bureau du conseil d'administration.

Les dispositions contraires des délibérations antérieures sont abrogées à compter de la prise d'effet de la présente délibération.

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20231204-DCA-2023-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2023 Affichage : 07/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 05/12/2023 Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER